

PARIS CANADA

ORGANE INTERNATIONAL DES INTÉRÊTS CANADIENS ET FRANÇAIS

FRANCE
PRIX DU NUMÉRO : 25 Centimes | ABONNEMENTS : Un an, 12 fr. 50
BUREAUX, 19, rue de Grammont, Paris
Émile GIROUARD, ADMINISTRATEUR
FOURSIN-ESCANDE, SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION

PREMIÈRE ANNÉE ~~~~~ NUMÉRO 10
Mercredi 13 Août 1884

DIRECTEUR : HECTOR FABRE

CANADA
PRIX DU NUMÉRO : 5 Centimes | ABONNEMENTS : Un an, \$ 2.50
BUREAUX
S. MARCOTTE, AGENT GÉNÉRAL, QUÉBEC
Louis PERRAULT, AGENT, MONTRÉAL

SOMMAIRE

Le Canada huguenot. — La Semaine à Paris. — Notes diverses. — Les Quarante dernières Années : le Canada depuis l'Union de 1841. — Revue. — Échos du Congrès. — Faits divers. — Dessus du panier. — Enigme. — Bulletin commercial.

LE CANADA HUGUENOT

Un écrivain protestant, M. Eugène Réveillaud, a publié récemment une *Histoire du Canada et des Canadiens français*, et comme l'a fait observer, dans le *Temps*, un critique d'une rare compétence dans toutes les questions canadiennes, M. Henri de Lamothé, il n'était peut-être pas sans utilité, après tant d'ouvrages sur le Canada conçus dans un esprit rigoureusement catholique, d'avoir un livre écrit sous une inspiration différente. Nous acceptons d'autant plus volontiers cette idée que M. Réveillaud a été si bien défendu par son patriotisme contre l'empire des préjugés qui percent dans quelques-uns de ses jugements, qu'en somme, le caractère général de son livre n'a point été sensiblement affecté par ces préjugés. Ce livre reste très français, très canadien. L'inspiration en est si profondément patriotique qu'on pourrait détacher du récit les passages inspirés par le dogmatisme protestant, sans avoir à modifier ce récit lui-même. Ils sont comme ajoutés après coup. Le lecteur, qu'on n'aurait pas averti de leur suppression, ne s'en douterait pas. On aurait ainsi une nouvelle histoire du Canada, acceptable pour tous, très vivante, très chaude d'accent, intéressante dans toutes ses parties, parfois éloquente.

Il y a un point, cependant, qui tient au cœur de l'historien protestant, et sur lequel il revient plusieurs fois. Il prend à partie Louis XIV, parce qu'il n'a pas permis aux Huguenots, proscrits de France par la révocation de l'édit de Nantes, de se réfugier au Canada. Il le déplore amèrement et trace un tableau séduisant de l'accroissement de force que cette émigration vigoureuse aurait apporté à la colonie.

M. Réveillaud n'aime pas beaucoup Louis XIV, il ne le cache pas; mais si peu qu'il l'aime, il doit admettre que le roi tout d'une pièce que nous présente l'histoire, vaut mieux que le personnage à double rôle qu'il rêve : proscritteur de ses sujets protestants en France, leur protecteur éclairé en Amérique.

Notre auteur ne discute pas la question même que soulève la révocation de l'édit de Nantes; nous n'avons donc pas à la discuter non plus, mais à examiner si cette mesure, une fois décrétee, le grand roi pouvait ne pas l'étendre au

Canada. Poser la question, c'est la résoudre. Louis XIV, proscrivant les Huguenots de France, comme une cause de danger pour l'État et de désunion entre les citoyens, ne pouvait en même temps leur ouvrir le Canada, c'est-à-dire rallumer dans la Nouvelle-France le foyer de discorde qu'il cherchait à éteindre dans l'ancienne. Les Huguenots seraient arrivés sur nos rivages sous le coup de l'irritation causée par la mesure de proscription édictée contre eux, animés du désir de se venger des Catholiques. Louis XIV aurait bien vite appris ce qu'il en coûte à un souverain de se contredire à ce point. Les reproches de sa conscience et le blâme des Catholiques eussent trouvé, dans les guerres religieuses éclatant au Canada comme au temps de la Ligue en France, une cruelle confirmation.

C'était la perte de la colonie, et non son salut, comme le prétend M. Réveillaud.

Les discordes religieuses auraient eu, dans la Nouvelle-France, des conséquences bien autrement graves que de ce côté-ci de l'Atlantique. Elle était encore trop faible pour survivre à ces déchirements qui affaiblissent et perdent souvent les États les plus puissants.

Les Anglais n'auraient pas tardé à avoir raison du Canada divisé.

Est-ce même aller trop loin que de penser que, dans l'entraînement de la lutte engagée entre Catholiques et Protestants, les Protestants se fussent, à un moment donné, appuyés sur les Puritains de la Nouvelle-Angleterre? L'ennemi, aussitôt, entrerait dans la place et n'en sortirait plus.

En supposant même l'impossible, c'est-à-dire que les guerres religieuses traversant l'Atlantique à la suite des Huguenots n'eussent pas eu pour conséquence de hâter la chute de la domination française, croit-on que la population scindée en deux camps rivaux aurait eu, après la conquête, la force de lutter, comme elle l'a fait, contre l'absorption britannique? Les conquérants auraient recherché le concours de la population française protestante, et avec ce concours, ils auraient fini par avoir raison de l'élément français catholique. Chemin faisant, ils n'auraient pas eu grand-peine, grâce à tant de sentiments et d'intérêts communs, à s'assimiler les Français protestants.

La nationalité française doit à son caractère d'unité religieuse d'être debout et intacte sur notre sol. Le Canada huguenot, c'était, à la suite de la conquête, le Canada anglais, ou à l'époque de la révolution américaine le Canada américain, au lieu du Canada français d'aujourd'hui.

HECTOR FABRE.

LA SEMAINE A PARIS

Paris, 12 Août 1884.

Le Congrès aura eu du moins cet avantage de faire ressortir aux yeux de tous l'utilité d'avoir deux Chambres. Le Sénat était déjà secrètement cher à bien des députés, qui donnant des votes dont la sagesse ne leur apparaissait pas à eux-mêmes bien évidente, comptaient sur la haute Chambre pour les amender au besoin. Mais après ce qui vient de se passer, après ces séances tumultueuses au milieu desquelles, à chaque instant, la majorité elle-même redoutait de se laisser entraîner hors de son programme, et par le moindre écart de renverser le léger édifice si péniblement élevé, personne ne doute plus qu'une assemblée unique soit chose impossible en France. S'il en faut deux même aux premiers parlementaires du monde, aux Anglais, froids et sages, ce serait grande imprudence aux Français réunis en démocratie, aux Français que nous venons de voir si pétulants, de simplifier le système au point de n'en avoir plus qu'une.

Il ne faudrait point exagérer pourtant la portée des scènes par trop vives dont nous avons été témoins. Il y a là, comme toujours, une question de tempérament; mais, à bien considérer, le dénouement dans toutes les assemblées est à peu près le même. Seulement, chacun s'y achemine à sa façon. Les Anglais s'y acheminent avec lenteur et solennité, à travers une discussion parfois lourdement confuse; les Français s'élancent de tous les côtés à la fois, avec grand tumulte, visant le but que chaque groupe, en particulier, a en vue: on le dépasse d'abord, mais on finit par le retrouver et par s'y tenir.

La violence même qui, au début, a marqué les débats auxquels nous venons d'assister a servi à ramener la majorité aux résolutions qu'elle avait prises séparément au Sénat et à la Chambre. La véhémence des attaques, l'injustice des protestations de gens qui, après avoir lassé la patience de leur auditoire et épuisé leur propre éloquence, s'écriaient qu'on étouffait la discussion, qu'on empêchait de parler des orateurs qui n'en pouvaient plus de parler, ont tourné contre l'opposition elle-même. L'extrême gauche a ramené au projet gouvernemental plus d'un député ministériel qui songeait peut-être à s'en détacher sur quelque point particulier. L'extrême droite, de son côté a par ses manifestations, fait sentir aux membres modérés de la droite le danger qu'il y aurait de s'engager dans une voie dont on ne voyait pas bien l'issue, et de tout remettre en question, au profit de l'extrême gauche et aux

dépens du Sénat. On a pu même soupçonner des hommes comme M. Jules Simon, voire même comme le duc de Broglie, de prêter une sorte de concours tacite à la majorité.

De fait, ce n'était ni le ministère, ni la République qui étaient visés en tout ceci, mais le Sénat. C'est lui que le radicalisme voudrait écarter de sa voie, soit en le remodelant à sa guise, soit en le faisant disparaître tout à fait. Et le plus curieux de l'affaire est bien que le Sénat a triomphé et qu'il sort raffermi du Congrès. On en dira peut-être encore du mal, mais on en pensera plus que jamais du bien au sein du parti républicain véritable.

Un autre résultat imprévu de ces débats acrimonieux aura été de rendre pour longtemps impossible toute tentative de révision. On est généralement d'avis que la France ne doit pas s'exposer inutilement à présenter pareil spectacle au monde, que c'est assez d'une fois et même un peu trop. Par un revirement curieux, voilà la Constitution consolidée par ceux qui la voulaient renverser et la révision enterrée par les gens mêmes qui la révaient illimitée, continue, incessante. Ce sera, dans l'histoire, le trait caractéristique de cette Constitution républicaine qu'elle a été établie par des monarchistes et consolidée par des révolutionnaires.

Les débats du Congrès ont brillé davantage par la vivacité des interruptions que par l'éclat de l'éloquence. Cependant, Versailles a inspiré un fort beau discours monarchique à M. Chesnelong, écouté avec une respectueuse attention par un auditoire qui n'avait pas jusque-là écouté patiemment. On a entendu hier une déclaration faite par M. Bocher et dont les termes avaient été par avance arrêtés avec le comte de Paris. Cette déclaration a été provoquée par l'amendement à la Constitution qui déclare que « la forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une proposition de révision. » Elle est conçue en termes très élevés et a été écoutée avec respect.

« Le jour où la France, a dit M. Bocher, lassée, et toujours maîtresse de ses destinées, voudra changer sa Constitution, si c'est là, comme on l'a dit, une révolution, ce n'est pas la violence qui l'aura faite, mais bien la légalité. Nous sommes peu touchés de cette mesure dirigée contre nous, et nous confions tranquillement au pays nos vœux, notre droit et notre espoir. »

M. Jules Ferry a répondu avec une grande modération et une égale dignité à l'orateur royaliste. Après avoir dit qu'il ne se faisait pas l'illusion de croire qu'un texte inséré dans une Constitution peut assurer l'éternité de cette Constitution, il a ajouté :

« Non ! nous ne venons pas vous demander de décréter l'éternité de la République; nous vous demandons d'affirmer qu'elle vit, qu'elle existe et qu'elle a le droit de se défendre. — C'est pour sa dignité, encore plus que pour sa sécurité que nous vous demandons de dire que le gouvernement républicain ne saurait être changé. »

Sans tenir compte de l'avis d'un certain nombre de ses amis qui auraient voulu laisser l'assemblée sous l'impression des paroles autorisées de M. Bocher, Monseigneur Freppel est venu exposer ses sentiments royalistes, non comme évêque, mais comme simple député, et en exprimant l'espoir que ses paroles ne provoqueraient pas une diminution de traitement pour aucun des curés de son diocèse.

Comme un député républicain, sachant que le prélat avait été soupçonné un instant de sympathie pour les *blancs d'Espagne*, lui demandait, dans l'espoir de l'embarrasser, à laquelle des monarchies il donnait sa foi, l'évêque a aussitôt répondu : « Il n'y en a qu'une, elle est représentée

par Monsieur le Comte de Paris, successeur et héritier de Monsieur le Comte de Chambord. »

On voit qu'il a régné au Congrès une liberté fort grande et dont on a rarement vu d'exemple. Il n'y a guère qu'au Gouvernement qu'on l'ait disputée.

Sur la seconde partie de cet article déclarant que les membres des familles ayant régné en France seraient inéligibles à la présidence de la République, et qui n'atteignait guère que le prince Napoléon, le seul prétendant qui aspire à remplacer M. Grévy à l'Élysée, on pouvait s'attendre à une déclaration bonapartiste formant pendant à la déclaration royaliste. Mais de la personne du prince Napoléon, non plus que de son dernier manifeste, il n'a été question. Les députés bonapartistes, divisés en Napoléoniens et en Victoriens, ont été retenus, sans doute, par la crainte de ne pouvoir répondre aussi facilement que Monseigneur Freppel à une question du genre de celle que le prélat a si vivement tranchée.

Il se confirme que l'Angleterre se consolera de l'échec de la Conférence de Londres, et que le calme philosophique avec lequel M. Gladstone a accueilli ce contretemps était plus sage que l'irritation de la presse de Londres. Les créanciers de l'Égypte y gagnent quelque chose, mais l'Angleterre n'y perd rien. Elle va finir, M. Gladstone s'en lavant les mains, par garder l'Égypte. Lord Northbrok s'en va préparer les voies au nouvel ordre de choses. Reste à savoir si même une plus grande abnégation de la part des créanciers de l'Égypte aurait empêché ce qui va arriver.

La première demande de divorce a été formulée par un romancier, M. Mario Uchard, l'auteur de la *Flammia*. C'est bien un romancier et un dramaturge qui devait, en effet, inaugurer un régime amené par les romans et le théâtre.

M. Mario Uchard avait épousé Mlle Madeleine Brohan, de la Comédie-Française, au lendemain d'un bal costumé chez le ténor Roger. Un an après, ils se séparaient à l'amiable, et depuis lors, rapporte le *Gaulois*, en galant homme, M. Uchard n'a pas manqué, tous les mercredis, d'aller présenter ses devoirs à sa femme. Une fois divorcé sera-t-il aussi assidu aux mercredis de Mme Brohan ? Ou est-ce pour rompre cette dernière chaîne qu'il demande le divorce ?

HECTOR FABRE.

NOTES DIVERSES

Les journaux de Paris, le *Figaro*, le *Gaulois*, le *Petit Journal*, la *France*, le *Temps*, la *Liberté*, le *Journal des Débats*, le *Paris*, etc., etc., ont annoncé que M. Hector Fabre, commissaire général du Canada, avait été nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Nous remercions nos confrères des sentiments de bonne confraternité avec lesquels ils ont accueilli la nomination de M. Fabre et des vœux qu'à cette occasion ils ont exprimés pour le Canada.

Inscrits à l'Agence du Canada, 19, rue de Grammont : le Père Thomas Eug. Gauvreau, Québec; M. Charles-L. Bossé; la sœur Thérèse, Montréal; M. Henry de Lamothe; M. Norbert Dufourey; M. V. Savary; M. Emile Assé, Paris; M. Froger, Brest; M. Emmanuel Gès, Barcelone.

D'un rapport récemment publié par les soins du ministre de l'agriculture du Manitoba, il résulte qu'il y a en ce moment dans cette province une demande très active d'ouvriers agricoles.

Les gages par mois, nourriture comprise, varient entre \$ 18 et \$ 30.

Les servantes sont également très demandées et on leur offre de \$ 8.50 à \$ 20 par mois.

Les Canadiens-Français de l'Etat de New-York tiendront leur convention annuelle à Albany, le 4 août prochain, sous la présidence de M. J. B. Senez. Le lendemain s'ouvrira, au même endroit, la convention générale des Canadiens-Français des Etats-Unis, qui durera trois jours et sera présidée par M. Martineau, négociant, d'Albany.

Nous apprenons l'arrivée à Montréal de M. Woodcock, le peintre canadien qui fut si remarqué au dernier Salon pour ses deux envois : *Le nid abandonné* et *En revenant du puits*.

Pendant la traversée, le sympathique artiste que rien (pas même le mal de mer) ne peut détourner de son art, a exécuté le portrait du capitaine du *S. S. Parisian*, commandant Wylie. On peut dire que c'est là véritablement du *plein air* et un endroit bien choisi pour peindre ce loup de mer distingué.

E. G.

Les amis que M. Alex. Louthood avait su se faire, durant son séjour à Paris l'année dernière, apprendront avec un vif regret sa mort prématurée et soudaine. Les journaux canadiens ont été unanimes à rendre hommage aux qualités si solides et si précieuses de notre ami; mais ce qu'ils n'ont pu dire, c'est l'excellente impression qu'il avait laissée dans les cercles financiers qu'il avait fréquentés ici et à Londres. On était unanime, nous pouvons en rendre témoignage, à reconnaître ses rares aptitudes d'homme d'affaires.

L'ouvrage depuis longtemps annoncé de M. L. O. David, sur les *Patriotes de 1837-1838*, a obtenu, dès son apparition, un grand et légitime succès. C'est une œuvre inspirée par le patriotisme le plus ardent et écrite avec un si beau feu qu'elle fait revivre tout entière devant nous, avec ses passions, ses angoisses, ses luttes, l'époque qu'elle raconte. Nous avons là la physionomie vraie des événements et des hommes. M. David l'a rendu d'une façon saisissante. Il n'a pas vécu en ces temps troublés et glorieux; mais dans la conversation des survivants, dans les articles de journaux, dans les débats de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, il en a retrouvé l'esprit, l'âme.

Dans cinquante ans, en lisant ces pages brûlantes, on croira que M. David a été le contemporain de Rodier, le compagnon de Cardinal et de Lorimier, et qu'il n'a échappé à l'échafaud que par miracle. Et ce sera justice, car il s'est à tel point identifié avec ces grands hommes, avec ces héros, que leurs noms sont désormais inséparables, et qu'il aurait mérité de partager leur noble existence, comme dorénavant il partagera leur gloire.

Un de nos anciens et très aimables collègues au Sénat, l'honorable M. David Pozer, vient de mourir à sa résidence dans le comté de Beauce. L'année dernière nous avons eu le plaisir de lui serrer la main à Paris. Durant les vacances parlementaires, il était venu faire un court voyage en France et en Italie.

M. Pozer était un de ces nombreux Anglo-Canadiens qui, sans être Français de naissance, le sont de cœur. Il était dans la vie publique depuis 1867, et il y était fort estimé.

Son embonpoint excessif lui valut un jour, de la part d'un de ses adversaires, un compliment bien mérité.

Comme il venait de remplacer le président, l'orateur qui avait la parole en ce moment, se tournant vers lui, salua son apparition au fauteuil, qu'il remplissait et au delà, par ces mots : Permettez-moi de vous dire, monsieur le Président, que le fauteuil présidentiel n'a jamais été mieux rempli !

Nous venons de recevoir du Canada un charmant volume, *Coups d'œil et coups de plume*, par M. Alphonse Lusignan, tout à fait parisien par la verve et le brio, très canadien par l'observation et par le trait. Dès ses débuts, M. Lusignan a marqué dans la presse canadienne. Il est aujourd'hui un chroniqueur fort spirituel, un écrivain dont le style est

brillant et pur, l'inspiration originale. L'ouvrage qu'il vient de publier est d'une lecture des plus agréables. Il donne, sur les points qu'il effleure, une idée juste des mœurs canadiennes, et un Parisien qui désire se rendre compte de ce qu'est actuellement la société française au Canada ne saurait mieux faire que de le lire.

La *Minerve* a publié une fort belle poésie de M. J.-A. Poisson sur les *Deux Frances* :

Pendant qu'à l'Océan la Moselle allemande
Porte encore les pleurs qu'à Sedan tu versais,
Pendant que le Germain sur le Rhin seul commande,
Le Saint-Laurent fidèle est demeuré français.

On signale une certaine agitation parmi les Métis des territoires du Nord-Ouest. Le développement de la colonisation et la vente des terres occupées librement par eux jusqu'ici, a créé une situation analogue à celle qui fut faite aux Métis du Manitoba à la suite de la création de cette province, en 1870. En échange de la possession des terres publiques à titre de premiers occupants, ils demandent qu'une certaine étendue de ces terres leur soit réservée et répartie à titre gratuit et réclamation des titres définitifs de propriété.

Ces réclamations sont justes; elles ont déjà été admises par le gouvernement au profit des Métis du Manitoba. Nous croyons même qu'une loi spéciale a réglé cette situation et que l'application de cette loi suffira à donner justice entière à cette intéressante population.

Il n'y a donc qu'un retard bien excusable quand on tient compte de l'éloignement et des circonstances; mais les Métis sont peu au courant des nécessités administratives et il serait bon d'abréger autant que possible les formalités, afin de ne pas leur laisser croire plus longtemps qu'ils sont l'objet d'une injustice.

Les Métis, issus de mariages contractés avec des femmes indiennes, par des voyageurs français qui exploraient ces régions dès le XVII^e siècle, ont conservé l'usage de la langue française. Ils ont gardé aussi leurs noms français qui souvent figurent à la meilleure place dans l'armorial de la noblesse française. L'amour d'une « Grande France » s'est perpétué de génération en génération chez ces descendants de cadets de famille qui émigrèrent sous Louis XIV et Louis XV; ils n'en parlent qu'avec un grand respect et une naïveté touchante.

Nous ne doutons pas que leurs réclamations soient bientôt l'objet d'une décision favorable. Au lieu d'imiter la politique violente des Etats-Unis contre les indigènes, le gouvernement canadien s'est toujours fait un devoir de continuer la politique paternelle et équitable des anciens gouverneurs de la Nouvelle-France.

Sous ce titre : *The French in Canada*, le *Times* de Winnipeg publiait récemment un remarquable article, à propos de la Saint-Jean-Baptiste, dont nous croyons devoir donner quelques extraits :

« ... Il est agréable de constater que pendant que l'on exprimait les sentiments du plus cher souvenir de la mère patrie, il ne s'est pas échappé une seule parole qui pût offenser les plus délicates susceptibilités des Anglais. Pendant qu'il y avait un excès d'affection pour la France et la nationalité française, il n'y avait que loyauté pour le Canada et la domination anglaise.

« ... Ils exercent probablement une influence politique plus grande dans les affaires du Dominion que toute autre nationalité, et cette influence tend plutôt à s'accroître qu'à diminuer. Ils ont fait de grands progrès au point de vue du nombre dans les dernières douze années.

« Ce qu'on a appelé les townships anglais dans la province de Québec est changé en townships français. Il y a plus de Français et moins d'Anglais dans Québec qu'autrefois. Leur influence s'accroît graduellement même dans Ontario; le même accroissement peut s'observer dans les provinces maritimes. »

Le *Times* dit encore que l'une des causes de l'augmentation de l'influence canadienne française dans les provinces maritimes, est que les Anglais qui émigrent ne reviennent pas en général, tandis que c'est le contraire pour les Français; et il ajoute :

« On en trouve la raison dans la propagande par l'instruction au moyen des collèges et des écoles et dans un plus grand esprit d'entreprise en matière

commerciale, ce qui fait que dans beaucoup de districts français le commerce a passé des mains des Anglais en celles des Canadiens-Français.

Nous avons annoncé récemment que le gouvernement canadien organisait une expédition destinée à explorer la baie d'Hudson.

Le *Neptune* qui transporte les explorateurs est parti d'Halifax, le 22 juillet.

Sept stations seront établies dans les détroits. On étudiera avec attention le canal Fox d'où l'on suppose que vient la plus grande partie des glaces qui ferment le passage au printemps. Le poste central le plus important sera celui établi au cap Hope.

Le *Neptune* est un steamer en bois semblable au *Bear* et au *Thetis* qui ont ramené les survivants de l'exploration Greely, il y a quelques semaines.

Parmi les chefs de poste sont deux Canadiens-Français, M. de Boucherville, d'Ottawa, et M. Laperrière, de Québec; M. Ashe, de Québec, aura aussi la direction d'un poste.

Les hommes de l'équipage sont engagés au prix de \$ 35 par mois avec une prime de \$ 20.

Chaque poste, outre son chef, sera occupé par deux hommes et un Esquimaux.

Le *Neptune* reviendra aussitôt après que les postes auront été établis.

La première station est à 2,500 milles d'Halifax. On espère y arriver au commencement d'août.

Un steamer visitera ces postes, l'année prochaine.

L'exploration de Greely a servi à démontrer les précautions que l'on doit prendre pour ces voyages dangereux, et nous pouvons assurer que l'expédition canadienne n'aura pas de désastre à subir.

Chaque homme a des vivres et des munitions de chasse pour quinze mois.

Le chef de l'expédition est M. A. R. Gordon, député-superintendant du service météorologique du Canada.

Nous lisons dans le *Soir* et dans la plupart des journaux de Paris :

« *La Pomme du Canada*, tel est le titre du concours poétique ouvert du 1^{er} au 25 octobre prochain, par la *Pomme à Cidre*, société artistique et littéraire, formée entre Bretons, Normands, Picards, Canadiens et autres amis du cidre, en dehors de toute préoccupation politique. Pour programme plus détaillé, s'adresser à M. Emile Asse, secrétaire fondateur, à Paris, boulevard du Montparnasse.

Récompenses : médailles, diplômes, volumes, insignes floraux et cidre mousseux. »

M. Emile Asse nous a fait part de son vif désir de voir des poètes canadiens prendre part à ce concours dont voici les conditions :

Article premier. — Un concours poétique sur la *Pomme du Canada* est ouvert par la Société artistique et littéraire *la Pomme à Cidre*, faisant appel à tous les artistes et littérateurs qui aiment le cidre.

Art. 2. — Les auteurs seront libres de choisir le genre qui leur conviendra le mieux (ode, ballade, fable, chanson, comédie, etc.), pourvu qu'ils aient comme objectif la *Pomme du Canada*, d'après les données générales indiquées dans notre bulletin spécial *la Pomme et les Pommes*, auquel tout concurrent sera abonné d'office (2 fr. pour la France, 3 fr. pour les colonies et l'étranger).

Art. 3. — Le nombre des vers, pour chaque pièce, sera de 40 au minimum, de 150 au maximum. Les œuvres présentées devront être inédites.

Art. 4. — Les manuscrits envoyés doivent être écrits très lisiblement. Ils ne seront pas rendus.

Art. 5. — Ils seront adressés franco, du 1^{er} au 25 octobre 1884, à M. Emile Asse, secrétaire fondateur de la Société, à Paris, 40, boulevard du Montparnasse.

Art. 6. — Les auteurs des pièces envoyées, mettront leurs nom, prénoms et adresse sous enveloppe fermée, adhérente au manuscrit, en y joignant, en un bon de poste, le coût d'abonnement indiqué en l'article 2, à moins qu'ils ne soient déjà abonnés.

Art. 7. — Le comité se réserve d'arrêter ultérieurement la liste des membres du jury d'examen.

Art. 8. — Les récompenses consisteront en médailles, volumes, diplômes, insignes floraux et cidre mousseux, sans préjudice de l'objet d'art qui pourra être demandé à la bienveillance de M. le ministre de l'instruction publique, si toutefois la première pièce en est reconnue digne.

LES

QUARANTE DERNIÈRES ANNÉES

LE CANADA DEPUIS L'UNION DE 1841

PAR JOHN-CHARLES DENT

ÉTUDE CRITIQUE LUE DEVANT LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA, LE 21 MAI 1884

(Suite)

II

Il est plaisant de voir comme M. Dent 1^o prend de haut avec nous, de quel ton de supériorité il nous traite. Macaulay ou Carlyle ne prononçaient pas leurs jugements avec plus d'assurance. Ce naïf ne doute pas de lui-même; il croit simplement que *The last forty years* est le pendant de *History of our own Times*, de Justin Mac Carthy. Rien que cela. Pour qu'on n'en doute pas, il a la modestie de nous en prévenir dans son prospectus. « At its name implies, » dit-il, « it will be a veritable Canadian *History of our own Times*. »

Or, j'ai lu *The History of our own Times* en même temps que *The last forty years*, et je déclare que je ne connais rien de plus désastreux en littérature que cette comparaison. Imaginez une enseigne d'épicier auprès d'un tableau de maître!

Evidemment M. Dent s'est persuadé qu'il n'y a dans le Dominion qu'un seul historien digne de ce nom : M. Dent. On s'en aperçoit à la manière dont il traite *l'Histoire du Canada* de Garneau : « The current year, » dit-il en la mentionnant, « finds us unprovided with any general history of our country that is worthy of the name. »

Il importe peu que la critique étrangère ait trouvé cette histoire digne de la littérature française, que des historiens comme Henri Martin en aient fait l'éloge, et qu'un des derniers vœux de ce savant académicien, avant de mourir, ait été de lui servir de patron pour le faire couronner par l'Académie française; M. Dent en a jugé autrement: son arrêt est sans appel.

Si, du moins, avec de pareilles prétentions, l'auteur des *Quarante dernières années* faisait preuve d'un véritable talent, mais son livre ne supporte pas la critique. Il est écrit plutôt avec la plume d'un journaliste qu'avec celle d'un historien. Composé sans plan arrêté, il manque absolument de proportion. Conçoit-on un ouvrage qui s'intitule : *Histoire de quarante ans* et qui, formant deux gros volumes de 985 pages, n'a que cinquante pages sur les dernières années?

En revanche, certaines parties sont traitées avec une étendue tout aussi disproportionnée, et contiennent on ne sait combien de longueurs, de redites interminables.

L'administration de lord Metcalfe, par exemple, qui n'a duré que deux ans et huit mois, n'occupe pas moins de cent-cinquante et une pages.

En maints endroits, l'auteur ne fait grâce d'aucun détail, si insignifiant qu'il soit. Il triomphe à nous dire non seulement quel quantième du mois, quel jour de la semaine, mais même quelle heure du jour tel gouverneur est arrivé dans le pays, ou telle session du parlement s'est ouverte. Sir Charles Bagot, raconte-t-il, n'est débarqué du vaisseau qui l'avait amené en Amérique, que le lendemain de son arrivée à New-York, dans l'après-midi; ses bagages et ceux de sa suite pesaient exactement quarante-deux tonnes. Et ainsi de suite. M. Dent apparemment ignore que l'histoire n'est pas un inventaire, et ne s'écrit pas comme une facture.

L'auteur des *Quarante dernières années* a une tendance qu'il a peut-être empruntée à Justin Mac Carthy: il cherche à piquer la curiosité du lecteur en mettant, au commencement de chaque chapitre, quelque titre à effet; ce truc, qui rappelle trop l'art du romancier, convient peu à la gravité de l'histoire. Mais Justin Mac Carthy se le fait pardonner par un goût littéraire dont M. Dent ignore le secret. Je ne veux citer qu'un exemple de la manière de M. Dent, que je trouve dans son second volume.

Le trente-sixième chapitre porte en vedette ces deux mots français : *L'Année Terrible*. A quel propos? Quelle année de notre histoire depuis 1840 jusqu'à nos jours mérite cette formidable épithète? Nous l'ignorons, M. Dent l'ignore aussi. *L'Année Terrible* de Victor Hugo lui sera tombée sous les yeux et il n'a pu résister à l'attrait de ce titre. Alors il s'est mis à la recherche d'une année terrible. Pourquoi n'aurions-nous pas comme la France, notre année terrible? Il ne s'agissait que de la découvrir. La voilà, dit M. Dent en toute assurance: c'est l'année 1857. Mais elle n'est pas du tout terrible, l'année 1857. Elle l'est moins, dans tous les cas, que d'autres qui se sont écoulées durant les derniers quarante ans, telles que 1847, l'année de l'exode des Irlandais et de l'épidémie du typhus; mais peu importe. *Stet pro ratione voluntas*. Et cela s'appelle faire de l'histoire!

Un pareil livre ne mérite pas les honneurs d'une

longue critique; aussi ne voulons-nous insister sur quelques points que pour rétablir la vérité.

Le thème favori de M. Dent est la supériorité des Hauts-Canadiens sur nos compatriotes. À l'entendre, ils sont à peu près la seule population vraiment éclairée, la seule qui ait de l'initiative, soit pour les affaires privées, soit pour les affaires publiques, la seule qui ait bien compris ses droits et qui les ait fait valoir avec intelligence.

Nous allons mettre les deux provinces en présence, les montrer à l'œuvre à l'une des époques les plus décisives de notre régime parlementaire, et il sera facile de constater laquelle entendait mieux ses droits et ses devoirs, laquelle savait mieux combattre pour la liberté. Nous voulons parler de la crise politique que subit le Canada sous l'administration de lord Metcalfe. Voici en quelques mots quelle était la situation.

Sir Charles Bagot, prédécesseur de lord Metcalfe, avait pris l'administration de la colonie (1842) des mains de lord Sydenham dont la conduite tyrannique avait soulevé un profond mécontentement dans la population. Ami sincère de la justice et de la liberté, sir Charles Bagot n'avait pas tardé à ramener l'ordre et la tranquillité par la sagesse de son administration. Il avait établi avec franchise le régime du gouvernement responsable, pour lequel les nôtres avaient combattu avec autant d'ardeur que de persévérance. D'autres réformes importantes qu'il favorisa et introduisit, achevèrent de lui conquérir une estime et une popularité universelles. Sa mort vint trop tôt mettre un terme à cette administration qui avait fait entrer le Canada dans une voie de liberté, de calme et de progrès inconnue jusque-là.

Ce fut sous ces heureux auspices que sir Charles Metcalfe prit la direction de la colonie. L'Angleterre ne pouvait faire un choix plus malheureux. Ancien gouverneur de l'Inde et ensuite de la Jamaïque, il s'y était imbu des idées autoritaires incompatibles avec le gouvernement d'un peuple libre. De l'Orient, où il avait été longtemps témoin de l'astuce et du despotisme des rajahs et des nababs, auprès de qui le pouvoir est tout et le peuple n'est rien, il avait été transporté aux Indes Occidentales, où il avait trouvé un autre genre de servilisme qui avait achevé de le rendre inapte à comprendre les aspirations des races civilisées. Son expérience s'était faite en sens opposé aux tendances des sociétés modernes, et il était trop avancé dans la vie pour refaire son éducation politique. Tel était le gouverneur que la Grande-Bretagne imposait au Canada après l'administration libérale de sir Charles Bagot.

C'est à réveiller l'antagonisme que ce gouverneur avait mis ses soins à détruire. Sir Charles Metcalfe n'eut pas d'autre idée que de faire rétrograder le pays au temps de lord Sydenham, en démolissant ce que son prédécesseur avait si habilement édifié. Il se mit en guerre ouverte avec le ministre Lafontaine-Baldwin, alors au pouvoir, par une suite d'actes arbitraires et de procédés inconstitutionnels qui forcèrent Lafontaine à lui remettre sa démission. Cet événement fut le signal d'une tempête qui ne devait cesser qu'après son départ. Le Canada se trouva replongé dans un état de trouble et d'agitation voisin de l'anarchie.

Pendant neuf mois, le gouvernement se consuma en vains efforts pour reconstituer un ministère. Les échecs qu'il subit ne firent qu'augmenter son obstination; il s'érigea en petit souverain et gouverna sans conseillers officiels, sans chefs de départements, violant ainsi les principes du gouvernement responsable, qui avaient été établis et mis en pratique avant lui.

Enfin, le ministère si tristement connu sous le nom de ministère Draper-Viger fut formé, le parlement dissous et de nouvelles élections fixées pour l'automne de 1844.

Ce fut alors que se dessina l'attitude des deux provinces. Elles avaient les mêmes droits à faire valoir, les mêmes principes à faire triompher. Leur cause était commune: sauver le gouvernement responsable qui leur avait apporté la paix et le progrès; repousser le rétablissement du régime arbitraire qui avait été la source de luttes stériles et sans fin. En un mot, elles avaient à choisir entre la liberté et l'assujettissement.

Malgré les efforts de lord Metcalfe qui, sans respect pour sa dignité, se jeta dans l'arène politique et se fit le premier partisan de sa cause, malgré les moyens iniques et la corruption qu'il encouragea, la province de Québec vota en masse pour l'opposition, tandis que le Haut-Canada soutint la politique du gouverneur et lui assura une majorité de cinq ou six voix au parlement. Le seul homme marquant parmi les Canadiens-Français qui, en cette occasion, se sépara de ses compatriotes, M. Viger, qui avait accepté un portefeuille dans le nouveau ministère, fut battu dans deux comtés et vit sa carrière publique brisée pour toujours.

Toutes les ruses diplomatiques de lord Metcalfe, appuyé par l'Angleterre, pour rompre les rangs des Canadiens-Français furent inutiles. Elles ne servirent qu'à assurer un plus éclatant triomphe au parti libéral ou réformiste, dirigé par MM. Lafontaine et Baldwin, qui continuèrent à lutter jusqu'en 1848,

et remontèrent au pouvoir avec un plus grand prestige qu'auparavant.

Le gouvernement responsable fut, depuis cette date, établi définitivement; une ère nouvelle s'ouvrit pour le Canada sous les auspices de lord Elgin, qui reprit la politique sage et vraiment anglaise de sir Charles Bagot.

Voilà, en quelques mots, le récit de cette lutte mémorable et le rôle qu'y joua chacune des deux provinces. On est à même de juger maintenant laquelle des deux y prit la part la plus intelligente, laquelle se montra la plus amie de la liberté et du progrès.

On aura beau chercher à le nier, l'histoire impartiale dira que l'établissement du gouvernement responsable dont nous jouissons, et qui a été le point de départ du grand développement auquel nous assistons, est dû avant tout aux efforts éclairés et patriotiques des Canadiens-Français.

On serait loin de le soupçonner en lisant l'*Histoire des quarante dernières années*, de M. Dent. Obligé de raconter les faits, il se donne bien garde d'en tirer les conclusions. Il ne pardonne guère plus à nos compatriotes leur patriotisme que lord Metcalfe qui le qualifiait d'aveuglement (*blindness*) et qui en faisait un chef d'accusation contre eux. Au lieu d'admirer le sentiment qui les tenait unis ensemble comme un seul homme autour de leurs chefs pour réclamer leurs droits, il s'en étonne et semble ne pas le comprendre. Il réserve ses sympathies pour nos adversaires les plus déclarés. Sans parler des prétextes qu'il s'ingénie à trouver pour pallier la conduite de lord Sydenham, il est curieux de voir le mal qu'il se donne pour excuser la fatale administration de lord Metcalfe. Cette idée fixe l'entraîne dans les jugements les plus contradictoires, comme celui-ci, par exemple, sur le caractère de lord Metcalfe. Après avoir dit au sujet des élections sanglantes de 1844: « The Governor himself did not scruple to turn his personal influence to account, as well as to resort to stratagems which he despised, in order to win votes.... and became in his own estimation, something of a trickster » (vol. I, p. 375, vol. II), l'auteur ajoute dans un autre endroit: « ... I do not mean that he did or sanctioned anything incompatible with public virtue.... No man ever went through life with better intentions... (Vol. II, pp. 11 et 27).

L'abbé H. R. CASGRAIN.

(A continuer.)

REVUE

Le manifeste du prince Napoleon a fait long feu. Seul, ou à peu près, M. Paul de Cassagnac s'en est occupé, et d'une façon peu aimable, comme le prouve le passage qui suit de son article :

Il y a dans ce document élégiaque quelque chose de douloureux et de désespéré.

Le prince Jérôme ne se sent plus de force à pouvoir réclamer l'héritage monarchique des Napoléons.

Sans héritier, sans fils, il reconnaît qu'il n'est plus qu'un cul-de-sac.

Nous estimons que cet appel à l'Assemblée nationale manque de dignité, de résolution et surtout de confiance.

Le prince Jérôme a parlé pour parler et non pas pour dire quelque chose.

Désormais, l'avenir de l'empire lui échappe totalement, de son aveu, et passe à son fils, sans contestation possible désormais.

Cette suprême parole du prince Jérôme n'est autre chose qu'un dernier soupir, et il n'y aurait plus qu'à mettre une croix sur celui qui l'a exhalé, si l'on ne redoutait pas que ce symbole de l'enterrement chrétien lui fût cruellement désagréable.

Le *Temps* résume en ces termes la situation créée par la rupture de la Conférence sur les affaires égyptiennes :

La satisfaction avec laquelle l'opinion anglaise a accueilli la rupture de la Conférence ne saurait durer longtemps. Ce contentement est condamné à faire promptement place à une appréciation plus juste et moins flatteuse de la réalité. La France, elle, s'est tirée d'affaire à son honneur; elle s'était faite l'organe des droits que les grandes puissances estiment avoir, à l'égal de l'Angleterre, dans le delta d'Égypte, et elle sort de la Conférence avec la certitude qu'il faudra, un jour ou l'autre, reprendre la question où elle vient d'être laissée. L'Angle-

terre, au contraire, se trouve en présence d'une tâche immense, pour ne pas dire d'un problème insoluble. La moindre de ses difficultés est la nécessité de pourvoir à la sécurité de la haute Égypte, menacée par les progrès de l'insurrection du Soudan. Une toute petite guerre, espérons-le, un second Tel-el-Kébir! Quant à la difficulté financière, les débats de la conférence l'ont mise en évidence, et M. Gladstone va se voir obligé de faire face à lui tout seul à des embarras pour le règlement desquels il n'avait pas jugé que ce fût trop d'avoir le conseil et le concours des autres grandes puissances. Comment, si les calculs anglais étaient justes, satisfaire aux nécessités du gouvernement égyptien sans toucher aux intérêts de la dette, et comment toucher à la dette sans le consentement des créanciers? Comment, sans un emprunt, se procurer les deux cents millions nécessaires pour le paiement des indemnités d'Alexandrie et pour les besoins les plus pressants du Trésor égyptien, et comment contracter cet emprunt dans l'état actuel des finances du pays? Comment, enfin, faire supporter à l'Égypte les dépenses de l'occupation et de la défense militaire de son territoire, et quelle figure ferait le Parlement britannique le jour où on lui demanderait de mettre ces dépenses à la charge de son propre budget. Et cependant, le plus difficile du problème n'est pas encore là; il est dans les conditions mêmes de l'occupation de l'Égypte par l'Angleterre.

Le gouvernement britannique va être obligé de choisir entre deux partis, dont il n'avait su jusqu'ici adopter ni l'un ni l'autre, et qui, nous regrettons de devoir l'ajouter, paraissent également inacceptables. Il faut ou se contenter de gouverner le pays en laissant l'administration entre les mains des indigènes, ou prendre soi-même en main l'administration aussi bien que le gouvernement. Contre le premier de ces partis se soulève l'opinion philanthropique, si puissante et si bruyante en Angleterre, qui veut que la domination anglaise sur le Nil substitue un régime d'humanité et de justice à la corruption et à l'oppression des pachas et des mudirs. A la bonne heure, mais pour remplir cette haute mission civilisatrice dont la Providence a chargé la nation britannique, il faudrait remplacer tous les fonctionnaires, tous les magistrats, tous les officiers par un personnel européen; il faudrait procéder, non pas à une simple occupation, ni même à un protectorat, mais à une véritable et complète annexion; il faudrait assumer toutes les responsabilités et toutes les charges que suppose une pareille entreprise; il le faudrait, enfin, en présence d'une Europe à laquelle on n'a pas cessé de protester qu'on ne songeait à rien de semblable et dont on vient, d'ailleurs, par la convocation même de la conférence, de reconnaître qu'elle a voix au chapitre.

Un trait de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* à l'adresse de la presse anglaise qui reproche à l'Allemagne de n'avoir pas exercé une pression sur la France pour la faire consentir au vœu de l'Angleterre.

Le *Times* était d'autant moins fondé à attendre une telle conduite de l'Allemagne que, depuis des années, ce journal accuse l'Allemagne de nourrir des intentions hostiles à l'égard de la France.

M. François Coppée, qui a présidé la distribution des prix au lycée Saint-Louis, a fait l'aveu, au cours d'un charmant discours, qu'il avait été en son temps un fort mauvais élève.

Externe paresseux, mais un peu excusable d'être paresseux, a-t-il dit, parce que j'étais un enfant débile et maladif, je venais deux fois par jour au lycée, ayant à peu près fini mes devoirs; mais, toujours en retard, je ne savais pas mes leçons et je promettais à mes parents de les apprendre en traversant le Luxembourg. L'intention était bonne, mais le jardin était délicieux et invitait à la flânerie. Il y avait là, au printemps, de si beaux feux d'artifice de fleurs, et à l'automne, de si merveilleux couchers de soleil derrière les arbres dépouillés! Ah! le Luxembourg a bien nui à mes études! Les étalages des bouquinistes leur ont aussi fait beaucoup de tort. On en trouvait partout, des casiers bondés de livres, dans ces antiques ruelles du Pays Latin; et c'est là que j'ai feuilleté, que j'ai lu les poètes, tous les poètes; car alors je n'avais que les joies de l'enthousiasme, et pas encore les tristesses

du goût. Bref, j'arrivais au lycée avec l'éblouissement de vingt vers de Victor Hugo ou d'Alfred de Musset, admirés à la hâte dans un volume entrebâillé, ou avec une branche de lilas « chipée » à la Pépinière et écrasée entre les pages de ma grammaire de Burnouf. Mais, lorsque j'étais en classe et qu'on me pria de décliner mon verbe grec ou de passer au tableau, plus personne ! Je gardais le silence d'un *camere* ! Et M. Pierron, le bon traducteur des tragiques grecs, qui m'estimait quand même, à cause d'une ode d'Horace, *O fons Bandusia, splendor vitro*, traduite un jour par moi en vers passables, levait les bras au ciel en disant : « Ah ! si vous vouliez ! »

Vous le voyez, mes jeunes amis, je n'ai pas de bien brillants souvenirs de collège à vous raconter ; et cependant j'aime mon vieux lycée, je garde un sentiment attendri pour mes professeurs. Pourquoi ? C'est qu'il m'a fallu, par la suite, regagner le temps perdu, reprendre en sous-œuvre l'édifice peu solide de mon instruction, veiller près de la lampe devant les livres jadis dédaignés, et conquérir avec sujétion, par une studieuse jeunesse, ce que mon enfance, moins négligente, eût pu s'assimiler facilement et comme par jeu. Depuis lors seulement, j'ai compris que, dans toute intelligence, même dans celle d'un artiste, le travail doit être le frère du rêve, et j'ai béni mes anciens maîtres ; alors je leur ai su gré des punitions qu'ils m'avaient infligées ; alors je leur ai été reconnaissant de leurs remontrances, faites d'une voix que leur indulgence naturelle avait peine à rendre sévère ; alors surtout j'ai senti germer et fleurir dans mon esprit les semences qu'ils y avaient jetées.

Dans la *Revue du monde catholique*, M. Charles Buet consacre des pages émues à une sainte femme, Mme Paul Féval. Voici comment il raconte le mariage du romancier :

Le mariage de Paul Féval eut lieu dans les circonstances les plus singulières...

Le romancier se mourait, frappé à la fois au moral et au physique. Il cherchait un asile. Il le trouva chez le docteur Pénoyée, qui eut son heure de célébrité. Le docteur Pénoyée était un ouvrier serrurier, disent les uns, arquebusier, disent les autres, qui n'avait appris à lire qu'à trente-cinq ans passés. Il ne parlait pas correctement français, mais il faisait des cures surprenantes.

Ardent disciple d'Hahnemann, il exerçait, l'un des premiers à Paris, la médecine homéopathique, et son ordonnance verbale, un peu fantaisiste en la forme, affirmait à Féval ceci :

— Vous n'êtes pas malade du tout, mais vous allez en mourir, et ce ne sera pas long.

Il emmena chez lui le névropathe, lui donna l'hospitalité au sein de sa famille, et commença le miracle de le guérir.

Or, le docteur Pénoyée avait une fille...

Paul Féval, qui avait alors trente ans et était en pleine possession de la renommée, épousa cette fille, par reconnaissance pour son père. C'est lui-même qui l'a dit. Il avait, sans s'en douter, mis la main sur le trésor qui allait être désormais l'ange visible de sa maison et l'école vivante du perfectionnement de son âme.

La presse anglaise est de fort mauvaise humeur contre le prince de Bismarck à qui elle attribue l'échec de la Conférence ; et, à ce propos, le *Standard* laisse échapper un mot singulier :

L'Allemagne, dit-il, ne constitue pas encore à elle seule toute l'Europe. L'amitié de l'Allemagne n'est nullement indispensable à l'Angleterre, tandis que le temps n'est pas encore très éloigné où l'amitié de l'Angleterre était si absolument indispensable à l'Allemagne que, sans cette amitié, l'Alsace et la Lorraine seraient aujourd'hui des provinces françaises.

Jusqu'ici, le *Standard* avait toujours défendu son pays du reproche d'avoir, par son attitude, livré l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne.

Le *Standard* ajoute, à l'adresse de l'Allemagne, que sur les questions qui touchent l'agrandissement de l'Angleterre à l'extérieur, il n'y a jamais qu'une opinion parmi les Anglais :

On ne devrait pas oublier, dit-il, qu'en ce qui

concerne certaines questions nous sommes, sans exception, Anglais avant tout, et que la politique de parti ne vient alors qu'au second rang. En outre, nous n'avons pas l'habitude de présenter la joue à ceux qui veulent nous souffleter. Nous sommes à même de rendre hostilité pour hostilité, coup pour coup, de quelque côté que vienne l'insulte.

Le *Gaulois* représente George Sand dans son rôle de grand-mère et raconte ce qu'il appelle « quelques-unes des coquetteries d'aïeule qui ont purifié la fin de sa vie. »

Un jour, elle s'avisa que son visage était resté sévère sous les bandeaux bruns à peine rayés de quelques cheveux blancs ; et tandis que les autres femmes cherchent à se rajeunir, que fait la dame de Nohant pour être décidément grand-mère ? Elle se commande mystérieusement à Paris une chevelure très argentée et soutient aux indiscrets que ses cheveux ont blanchi ; on n'a su positivement cette respectable fraude qu'à sa mort.

A mesure que ses petites filles grandirent, elle devint plus scrupuleuse dans les paroles qu'elles étaient à portée d'entendre. Ici nous craignons fort de n'être point cru ; et pourtant nous ne disons que la vérité : George Sand ne permettait en famille que les causeries les plus châtiées de toutes façons. Nous parlions au commencement de cet article, de la distinction de l'intérieur de Nohant. C'est à cela seul qu'il la devait : une grande réserve dans la tenue et le discours ; réserve qui semblera peut-être exagérée à ceux qui n'ont point de passé à faire oublier. Jamais de mot malsonnant, point de sous-entendus ni réticences ; bannissement des sujets dangereux qui ont inspiré à l'aïeule ses plus belles pages. Une décence d'attitude rigoureuse et dans les choses intimes presque de la pudibonderie ; nous en donnerons un exemple entre mille.

La blanchisseuse de Nohant avait l'habitude de déposer le linge repassé de la famille sur une table de l'une des pièces d'entrée, quand par hasard elle ne trouvait pas de servante pour le recevoir.

La bonne dame de Nohant la pria d'abord de n'en rien faire ; puis désobéie, se fâcha tout à fait, avouant qu'elle trouvait tout à fait inconvenant que tous les visiteurs allant et venant, pussent apprendre comment les vêtements les plus intimes de l'aïeule, de sa belle-fille et de ses petites-filles étaient confectionnés.

ÉCHOS DU CONGRÈS

Il ne faut pas songer à rendre compte de la série de scènes tumultueuses et incohérentes qui ont marqué les séances du Congrès à Versailles. Il suffira d'en recueillir quelques épisodes saillants pour en indiquer la physionomie.

A la séance de jeudi, beau discours de M. Chesnelong, qui a su se faire écouter de tous les partis, tout en proclamant ses principes monarchiques.

« Oui, a-t-il dit, il y a un régime qui donne tout ce que l'on a demandé à la Constitution de 1875, tout ce que celle-ci n'a pas tenu. Seulement pour l'appliquer, il faut sortir de la République. Je l'appelle de son nom, a ajouté M. Chesnelong, c'est le pouvoir royal. »

Et abordant l'examen de l'article qui interdit de toucher à l'avenir à la forme républicaine, il a continué ainsi :

« Vous allez, dit-il, jusqu'à mettre la République au-dessus de la France. Vous voulez la perpétuité de la République alors même que le pays voudrait s'en affranchir.

« Sachez-le, il n'y a et ne peut y avoir que deux principes de gouvernement : l'un qui repose sur la tradition de la souveraineté nationale historique, l'autre qui repose sur l'expression toujours variable des volontés populaires.

« Si le Gouvernement s'appuyait comme en Suisse, comme aux Etats-Unis, sur la tradition, je comprendrais encore que vous puissiez vous déclarer indépendants de la volonté populaire.

« Mais, quand vous vous êtes établis à l'encontre de la tradition, comment pourriez-vous

interdire à la souveraineté nationale de renverser le Gouvernement que vous avez vous-mêmes établi ? (Applaudissements à droite.)

« Vous n'êtes pas, vous, un gouvernement de tradition. Vivez, si vous le pouvez, un ou deux siècles, incorporez-vous au pays, donnez-lui la grandeur et la liberté, et vous pourrez peut-être devenir un gouvernement traditionnel. (Applaudissements à droite.)

« Mais aujourd'hui vous avez contre vous la tradition de quatorze siècles, et vous n'avez pour vous qu'un assentiment électoral qui vous avait été refusé en 1871, que vous avez obtenu de la lassitude du pays en 1875 et que ses instincts d'ordre et de liberté l'amèneront sans doute à vous retirer dans un prochain avenir. (Nouveaux applaudissements à droite.)

« Voilà ce que vous êtes, et vous n'êtes que cela ! Et c'est lorsque vous ne datez que d'hier, lorsque vous n'avez à votre disposition qu'un présent mal assuré, c'est alors que vous venez fastueusement proclamer la perpétuité de votre République et prétendre l'imposer aux générations à venir. (Applaudissements à droite.)

M. Gerville-Réache ayant dit que M. Chesnelong ressemblait à un vieux gentilhomme du temps de Louis XIV qui aurait dormi durant deux siècles, s'est attiré cette réplique :

« J'avais porté à cette tribune le principe de la monarchie représentative ; feignant ne pas me comprendre, le rapporteur a dit que je voulais mettre la France sous la domination d'un maître : non, je ne veux d'aucun despotisme, surtout de celui d'une Assemblée conventionnelle. Parce que j'ai réclamé contre l'oppression des consciences, il en a conclu que je ne voulais pas de la liberté de conscience.

« Il m'a attribué à l'égard du suffrage universel des idées qui ne me conviendraient à aucun égard, car je ne suis pas un grand seigneur, moi, je suis le fils du travail. (Vifs applaudissements à droite.)

« Le rapporteur a dit que j'avais apporté des sentiments de dédain pour les ouvriers et les paysans. Je repousse cette accusation. Je respecte le labour, je respecte les ouvriers, je suis de ceux qui aiment le peuple et le servent. Je ne suis pas de ceux qui s'en servent. » (Bravos à droite.)

A la thèse monarchique de M. Chesnelong, M. Madier de Montjau a opposé la thèse révolutionnaire. Citons seulement son apostrophe au Sénat :

« Sortez noblement, dignement, de ce palais du Luxembourg, qui est un musée d'antiquités. » (Bruit sur divers bancs. — Rires et applaudissements à gauche.)

M. le Président. — Monsieur Madier de Montjau, vos paroles ne sont pas dignes de votre talent. (Très bien ! très bien ! à droite et au centre. — Bruit à gauche.)

M. Madier de Montjau. — Mais je ne dis rien de blessant pour les sénateurs en leur disant : « Puisque le Luxembourg est un musée d'antiquités, sortez-en. (Rires à gauche. — Bruit à droite.) Vous ne voulez pas ? Eh bien ! restez-y si cela vous plaît. Demeurez des sénateurs impérialistes et sans base.

Une scène de tumulte, pour donner une idée des autres.

Le rapporteur, M. Gerville-Réache, ancien ami de M. Clémenceau, rallié au ministère, est à la tribune.

Le Sénat et la Chambre sont d'accord, dit M. Gerville-Réache.

— Nous demandons le divorce ! répond M. de Baudry d'Asson.

Puis, racontant les faits qui se sont passés devant les Chambres et l'accord intervenu entre elles pour ne pas laisser la révision partielle dégénérer en révision totale, M. Gerville-Réache déclare que la commission n'accepte pas la discussion des amendements contraires à l'accord intervenu dans les deux Parlements.

A ce moment, l'extrême gauche éclate en fureur : Renégat ! crie-t-on au malheureux rapporteur. — Traître. — Lâche vendu ! Combien Ferry t'a-t-il payé ?... — Oh ! ce nègre... — C'est Toussaint la Fermeture, clame M. Clovis Hugues, au milieu de l'hilarité générale.

FAITS DIVERS

— Nous parlerons quand même, crie M. Laguerre.

— Est-ce vous qui nous arracherez de la tribune, riposte M. Clémenceau.

— Faites donc venir les gendarmes! ajoute un autre.

— C'est vous qui osez soutenir cela, c'est vous? reprend M. Clémenceau.

M. Albert Wolff assure que l'homme d'esprit des deux chambres réunies, c'est M. Andrieux, l'ancien préfet de police exécuter des décrets, qui, après avoir, il y a quelque temps, fait des avances aux conservateurs, s'est fait cette fois l'orateur des radicaux. Citons celui de ses mots qui a eu le plus de succès.

M. Andrieux. — Il me paraît que quelques-uns des membres du centre protestent contre les procédés employés par le gouvernement. (On rit.) Oui, en effet, ce sont des procédés dont le nom est connu: restriction mentale. (Applaudissements à gauche et à droite.) Ce sont des procédés que M. Paul Bert a étudiés et dénoncés et que M. le président du conseil a hautement condamnés par ses décrets avant de les reprendre pour son compte. (Rires et bruit.)

M. Baragnon, à droite. — Vous étiez d'accord alors. Vous l'avez aidé à forcer les serrures!

M. le président du conseil. — Il en a déjà fait son *mea culpa*.

M. Andrieux, d'une voix très douce. — Nous n'avons pas été aussi méchants que vous voulez bien le dire, M. Baragnon. (Ouvrant les bras dans un geste qui désigne le banc des ministres): Nous ne les avons pas tous expulsés.

Les anarchistes ne trouvaient pas, malgré tout, que les choses allaient à leur gré et quelques-uns parlaient de *marcher sur Versailles*. Mais à la seconde réunion le communal Lisbonne a fait manquer ce beau projet.

— Citoyens, a-t-il dit, vous voulez aller à Versailles?

— Oui, oui.

— Eh bien! moi aussi, je suis tout prêt à m'y rendre. Moi, on me connaît, on sait où me trouver. On sait aussi ce que j'ai fait en 71. Je ne me contente pas de parler, j'agis. Pendant les journées de mai, il y avait à Paris deux cent mille braillards qui hurlaient: Vive la Commune! et il y en a eu dix mille à peine qui ont réellement fait le coup de feu. Il ne faut pas qu'il en soit de même aujourd'hui.

— Non, non!

— A merveille. Eh bien! vous êtes ici à peu près neuf cents qui criez: Allons à Versailles. Le voulez-vous réellement?

— Oui, A Versailles!

— A la bonne heure. Ça va rouler. Seulement, puisque vous me connaissez, vous trouverez bon que, moi aussi, je veuille vous connaître. Vous ne vous étonnez pas que je vous demande vos noms et vos adresses. Que tous ceux qui veulent venir avec moi, et dès demain, à Versailles, se mettent de ce côté de la salle. Allons, citoyens, par file à droite, droite.

Un mouvement se fit. Des citoyens se dégagèrent et se rendirent vivement du côté que désignait l'orateur.

Lisbonne les compta.

Il y en avait dix-neuf!

Pas un de moins. Pas un de plus.

Lisbonne eut un geste que n'eût pas désavoué Mirabeau.

— Je vous salue, vous, les braves, reprit-il en s'inclinant devant les 19. Je vous admire et je vous remercie au nom de la grande cause, mais vous voyez bien que réellement nous ne sommes pas assez nombreux pour balayer une assemblée. Allons, *oust!* les braillards! Je crois que vous allez vous taire à présent. Rentrez chez vous, vos femmes vous attendent.

Un drame terrible. — L'usine de M. Coignet, fabricant de colle forte, située rue des Poissonniers à Saint-Denis, a été l'autre jour mise en émoi par un drame terrible.

L'un des nombreux ouvriers de cet établissement, un Alsacien nommé Marin, âgé de vingt-cinq ans, conseillait à un de ses camarades d'atelier, d'origine bretonne, de ne pas négliger son travail, vu la pénurie du travail et la difficulté de s'en procurer.

Un autre Breton, nommé Noan, âgé de vingt ans, qui depuis cinq heures du matin avait fait de nombreuses libations, rentrant à l'atelier, se mit à injurier Marin.

Une violente querelle s'éleva entre ces deux hommes et une lutte corps à corps s'ensuivit.

Noan se voyant le plus faible, entra dans une fureur terrible. Derrière son adversaire se trouvait une cuve remplie de colle bouillante à 90 degrés qui venait d'être retirée de la chaudière. Noan fit reculer le malheureux Marin et le fit tomber dans ce liquide bouillant, puis il appuya si fortement sur les épaules de sa victime pour l'enfoncer, que ses mains plongèrent également dans le liquide et qu'il fut affreusement brûlé.

Ce drame s'était passé si rapidement, que les témoins n'avaient pu arriver à séparer les combattants. Ils ne purent que retirer le malheureux Marin de la cuve, pendant que d'autres ouvriers s'emparaient de Noan.

Marin a été transporté à l'hôpital de Saint-Denis, où Noan, vu la gravité de ses brûlures, a été également conduit et consigné à la disposition de M. Thuillerie, commissaire de police.

Trait de bravoure. — Lundi dernier, le général de Galliffet se trouvait sur le quai d'une des stations qui avoisinent Limoges, lorsqu'une femme, tenant un enfant par la main, voulut traverser la voie, juste au moment où le train entra en gare. Le général vit le danger que courait cette malheureuse et, prompt comme l'éclair, au péril de sa vie, la prit dans ses bras et la rejeta en arrière, sauvant ainsi la mère et l'enfant. — Mais il ne put se dérober lui-même assez rapidement pour éviter le frolement de la locomotive, qui, bien que ralentie, ne s'arrêta que quelques mètres plus loin, et après avoir été entraîné pendant plusieurs secondes, il se releva l'épaule meurtrie et la main gauche foulée. C'est un trait de bravoure de plus à son actif.

Nouveau tirage. — Sur les quatorze millions de billets de loterie que l'Union centrale des Arts décoratifs avait été autorisée à émettre, elle n'avait placé au jour du tirage que 11,436,105 billets, et sur les 2,563,895 billets restant entre ses mains, il en était sorti un certain nombre au cours des divers tirages, gagnant les lots suivants:

1 gros lot de...	500.000 fr.	500.000 fr.
1 — de...	100.000	100.000
1 — de...	50.000	50.000
2 — de...	25.000	50.000
1 — de...	10.000	10.000
20 lots de...	1.000	20.000
80 — de...	500	40.000

Total 770.000 fr.

Ce n'est donc plus seulement cinq cent mille francs que la loterie a gagnés, c'est 770,000 fr.

Le ministre de l'intérieur ayant approuvé les résolutions votées par le conseil d'administration de la loterie des Arts décoratifs, un nouveau tirage aura lieu très prochainement pour ces 770,000 francs de lots échus à des billets non vendus.

Un meurtre en pleine audience. — Un inculpé assasinant un plaignant sous l'œil des juges, il faut avouer que c'est là un procédé tout à fait nouveau.

C'est cependant ce qui a eu lieu samedi devant le tribunal de Perpignan jugeant correctionnellement.

Un sieur Bach prétendant avoir été ruiné par son beau-frère, M. Puy, président du tribunal civil de Céret, fit imprimer plusieurs libelles remplis d'imputations diffamatoires contre cet honorable magistrat et en envoya des exemplaires à tous les journalistes et à tous les hommes d'affaires des Pyrénées-Orientales.

M. Puy, indigné, se décida à poursuivre son parent en diffamation.

L'affaire venait samedi devant le tribunal correctionnel de Perpignan.

Au moment où le plaignant s'avançait vers la barre pour y faire sa déposition, Bach se tourna brusquement vers lui, sortit de sa poche un revolver et, à bout portant, en tira trois coups sur M. Puy.

Celui-ci, atteint au bras et à la poitrine, tomba baigné dans son sang.

Bach a été arrêté, séance tenante et écroué à la prison de Perpignan.

Cet événement dramatique a produit dans la ville une impression profonde.

On dit l'état de M. Puy très grave.

Un ennemi de la France. — Des passants ont arrêté, hier, à midi et demi, un individu qui, posté

sur le trottoir de la rue de Courcelles, près du boulevard de ce nom, criait à tue-tête: « Vive Sedan! A bas la France! »

Interrogé, le monsieur en question a dit se nommer M..., originaire de Hollande, où il est investi de fonctions judiciaires. Il a déclaré être habitué à voyager fréquemment en France et surtout en Allemagne et avoir proféré les cris qui motivaient son arrestation parce qu'on venait de le traiter de « Prussien » dans un café et que la dispute qui s'en était suivie l'avait surexcité.

C'est le frère d'un savant naturaliste italien et occupant dans ce pays le siège de sénateur.

Il a été laissé libre après vérification faite de son domicile à Paris.

On dit que le ministre de l'intérieur est saisi de l'affaire.

DESSUS DU PANIER

Pour des raisons d'intérêt, choses qui ne nous regardent pas, les quatre mousquetaires du *Matin* ont, il y a quatre jours, émigré en masse. Ces sortes d'héires sont fréquentes dans notre journalisme contemporain. La première, dont j'ai gardé la mémoire, arriva au *Mousquetaire*, journal dirigé par Alexandre Dumas. Un beau soir, tous ses rédacteurs s'en allèrent. Le bon Dumas, pris à l'improviste, entra à la Maison-d'Or, prit un cabinet, retroussa ses manches et fit le journal, de la première ligne à la dernière. A l'heure dite, il paraissait avec la note que voici: « Je prévient le public que tous mes rédacteurs ont quitté le journal; rien n'empêche donc plus de s'y abonner! » Mais pour prendre les choses avec cette bonne humeur, il faut être Dumas.

Qui se souvient que George Sand a fait un jour un opéra? Il est vrai que cet opéra n'a jamais été représenté, mais voici pourquoi:

L'auteur d'*Indiana* venait de faire la connaissance d'un compositeur allemand, pour lequel elle s'était prise tout à coup d'une admiration sans borne. Elle écrivit exprès pour lui un libretto d'opéra et lui en confia la musique. Malheureusement, le pauvre compositeur était peu familier avec la langue française, de sorte que, dès la première audition de l'œuvre, on s'aperçut qu'il avait mis en musique le manuscrit tout entier, jusques et y compris les indications de scène, si bien qu'à la fin du premier acte, un chœur de villageois, assistant au départ du seigneur, se trouvait chanter:

Il sort par la porte du fond.

Il sort par la porte du fond.

George Sand reprit son manuscrit et on n'en entendit plus parler.

Gobichard, le bohème bien connu, s'est fait nommer maire d'une petite commune perdue. Dernièrement, pour affaire de service, il a à entretenir l'évêque qui habite la ville voisine, et il se rend au domicile du prélat.

— Vous ne trouverez pas Monseigneur, lui dit le domestique qui lui ouvre la porte, il n'est pas chez lui.

— Diable! fait Gobichard désappointé.

Puis, après avoir réfléchi, se tournant de nouveau vers le domestique.

— Pouvez-vous me dire où est son café?

— Enfin, disait le docteur B..., à un fumeur enragé, si l'on vous disait: « La pipe que vous allez fumer va vous tuer... » que feriez-vous?

L'autre, sans hésiter:

— J'en prendrais une aussi grande que possible, et je la bourrerais comme un canon, afin de la faire durer plus longtemps!

A la campagne.

Entre une bourgeoise et sa bonne:

— Vous voulez vous en aller, Marie, et pourquoi?

— C'est que, madame, je suis une fille qui se respecte, et les invités de monsieur sont vraiment trop aimables.

— Allons donc!

— Certainement. Du reste, madame qui est jolie doit le savoir aussi bien que moi.

Sur l'album de voyage de M. Perrichon:

« Un pays très sec que l'Auvergne... Il y a bien le Puy de Dôme, mais il paraît qu'il n'est pas artésien. »

A Trianon.

On visite les voitures de Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, etc., etc.

Le guide en montre une qui a cent cinquante ans.
— Comment, dit une dame, elle est si vieille que cela?
— Oui, madame, répond le guide, mais si vous voyiez le cocher!

Un jeune avocat, qui cherche des causes, vient de défendre devant la cour d'assises un immonde gredin qu'il a réussi à faire acquitter.
Plusieurs personnes honorables le complimentent à ce propos.
L'avocat, flatté, exhibe une douzaine de ses cartes et avec son plus gracieux sourire :
— Si vous voulez me recommander à vos amis!

Tout le monde a remarqué que lorsque le cheval d'une voiture fait un faux pas, le cocher s'empresse de le rouer de coups sous prétexte de le corriger.
Comme nous nous étonnions hier de cette habitude devant un cocher qui venait précisément de se livrer à cet acte brutal, il nous répondit tranquillement par cette sentence :
« — Il ne faut jamais pardonner une faute à son cheval, même celle que l'on commet. »

ÉNIGME

N° 3.

Par M. D'ARTAGNAN

Sur quatre pieds, lecteur, je te présente,
Un petit mot à triple entente.
Ecoute-moi, veux-tu d'abord
Me connaître sous un rapport?
De peur que ton esprit ne batte la campagne...
Je te préviens que j'habite la campagne...
Sous un autre rapport faut-il m'offrir à toi?
Dans une église, à l'autel cherche moi;
Tu m'y verras, je t'en fais la promesse...
Quand ton curé chantera la grand'messe...
Enfin, en dernier lieu si tu veux me trouver,
A la pointe du jour tu n'as qu'à te lever.

Le mot de la Charade N° 4 est : VANTARD

Solutions justes. — I. B. — Little-Duck. — E. Morice. — Victor Balmain. — Jules P. — Armand P. — Masson. — Bob et Dick. — Aramis. — Cham-bly. — Fais-ta-Malle. — Coquelicot. — D'Artagnan. — Dupont. — Bragelonne. — L. B. — Remy. — Delphin Zibetta. — Cacouna. — Marie C. — Philéas Fogg. — Lord Etune Chymer. — B. Sack. — Passe-Partout. — A. Hébert. — L. Mien. — Durier. — K. Lipso. — Ch. Perplex. — L. R. S. T. — Por-thos. — F. V. — Ficheclaque. — Jean L. — Ratata. — Zéphirin. — Quick-Silver. — A. L. B.

Solutions justes du Canada pour la Charade n° 2. — E. S. (Montréal). — A. M. (Québec). — Jean-Bap-tiste (Montréal). — B. C. (Québec). — Le Devineur (Ottawa).

Prière d'envoyer les solutions aux bureaux du journal, à
D'ARBOIS.

BULLETIN COMMERCIAL

POIDS ET MESURES

L'usage du système décimal français est facultatif et légal au Canada.

La livre est égale à..... 0 kilog. 453,59
La tonne à..... 907 kilog.
Le gallon contient..... 4 litres, 54
Le minot contient..... 36 litres, 34
La verge est de..... 0 mètre, 91
Le pied est de..... 0 mètre, 30
Le mille est de..... 1,609 mètres
L'acre a une superficie de..... 40 ares, 47

La piastre (\$), divisée en 100 centins, vaut (sauf les variations du change) 5 fr. 25.

Paris, 12 août 1884.

BLÉ. — Marché très calme.

Nous cotons à 12 h. 1/4 :

Livable Août.....	22 50 à 22 75
— Septembre.....	22 .. à 22 25
— Sept. et Oct.....	22 .. à 22 25
— 4 derniers mois.....	22 .. à 22 25

Les 100 k. nets, compt.; poids naturel. 77 à 75 k. à l'hect.

Les blés à livrer sont faibles, les affaires difficiles, le courant seul a quelques acheteurs, le livrable est délaissé et en clôture très offert.

SEIGLES. — Les seigles se maintiennent assez bien, mais les transactions restent insignifiantes sur tous les termes.

Livable Août.....	16 25 à 16 50
— Septembre.....	16 25 à 16 50
— Septembre et octobre.....	16 25 à 16 50
— 4 derniers mois.....	16 50 à 16 75

Poids naturel 72 à 70 k. à l'hect., 100 k. nets cpt.

AVOINES. — Les avoines ont une tendance un peu meilleure, mais sans donner lieu à plus d'entraînement.

Livable Août.....	18 .. à 18 25
— Septembre.....	18 .. à 18 25
— Septembre et octobre.....	18 .. à 18 25
— 4 derniers mois.....	18 .. à 18 25

Poids naturel 45 à 47 k. à l'hect., 100 k. nets cpt.

Montréal, 1^{er} août 1884.

Le marché est sans changement et n'offre pas de transactions intéressantes.

Aux États-Unis, le caractère spéculatif du marché au blé n'est pas changé, et il ne s'y est rien produit de nature à affecter les prix.

L'avoine cependant est rare et en bonne demande pour la consommation locale à Montréal. Plusieurs ventes importantes ont été effectuées à \$0.42 le minot. — Les cours du blé et des pois sont purement nominaux.

On cote :

BLÉ. — Canada rouge d'hiver, le minot	\$ 1,13
Canada du printemps, le minot.....	\$ 1,09
Poids légal au minot, 60 livres.	
SEIGLE. — Le minot.....	\$ 0,71
Poids légal au minot, 50 livres.	
AVOINE. — Le minot.....	\$ 0,39
Poids légal, 34 livres.	
ORGE. — Le minot.....	\$ 0,60
POIS. — Le minot.....	\$ 0,92
MAIS. — Le minot.....	\$ 0,675

MARCHÉ AUX BESTIAUX

PARIS	AMENÉS	VENDUS	INVEND	POIDS MOYEN
La Villette				
11 août				
Bœufs.....	2.502	2.200	212	358 k.
Vaches.....	805	707	98	223
Taureaux.....	190	177	13	372
Veaux.....	980	966	14	78
Moutons.....	20.645	19.445	1.200	29
Porcs gras.....	1.753	1.696	57	85
Porcs maigres.....	"	"	"	"

	VIANDE NETTE			POIDS VIF		
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs... le kil.	1 70	1 58	1 30	1 02	. 87	. 65
Vaches.....	1 64	1 46	1 25	. 98	. 80	. 62
Taureaux.....	1 44	1 26	1 15	. 86	. 68	. 58
Veaux.....	1 71	1 54	1 35	1 04	. 85	. 68
Moutons.....	2 05	1 85	1 65	1 23	. 99	. 80
Porcs gras.....	1 40	1 35	1 30	. 98	. 94	. 88
Porcs maigres.....

Peaux de moutons : rases..... 2 .. à 3 ..
— demi-laine..... 3 50 à 4 50

Montréal, 1^{er} août 1884.

Il est arrivé à la pointe Saint-Charles 36 wagons de bœufs, 47 wagons de moutons pour l'exportation et 33 wagons de bétail pour les besoins de la boucherie locale.

On cote :
Bœufs, premier choix, de \$ 0.05 à \$ 0.05 3/4 la livre, poids vif. Moutons premier choix, de \$ 0.04 1/2 à \$ 0.04 la livre, poids vif.

Le Gérant : FOURNIN.

Paris. — Imp. Dubuisson, imprimeur breveté, rue Coq-Héron, 5.

Maisons Recommandées

ART

Tableaux et Objets d'art

TABLEAUX, EAUX-FORTES, GRAVURES

Ancienne maison MARTINET, Jules Hauteœur, successeur, 172, rue de Rivoli (au coin de la rue de Rohan).

AMEUBLEMENTS

MEUBLES MÉCANIQUES

Dupont. Lits pour malades, 10, rue Hautefeuille.

ARTICLES DE VOYAGE

Moynat, la maison la mieux assortie et la meilleur marché de tout Paris, 1, avenue de l'Opéra, 5, place du Théâtre-Français.

CAFÉS-RESTAURANTS

Bruneaux, 24, boulevard Poissonnière, Paris. — Déjeuner à 3 fr. Dîner à 4 fr.

CHEMISES, GANTS, CRAVATES

C. Dupré, F. Ysern, 46, rue Vivienne, près le boulevard.

DENTS

Insensibilisateur Duchesne. Extraction et pose de Dents sans douleur, rue Lafayette, 45.

HOTELS

Appartements et Chambres très confortablement meublés; à la semaine et au mois.
Gervais-Desprez et C^e, 18, rue de Choiseul près le boulevard.

HABILLEMENTS POUR HOMMES

A. Saux, TAILLEUR, 43, rue Saint-Augustin, au coin de l'avenue de l'Opéra.

LIBRAIRIE

LÉOPOLD BOSSANGE, Commissionnaire en Librairie, 6, rue Chabanais.

ORNEMENTS D'ÉGLISE. Biaisainé, n.c., *✠*✠*✠*
✠, 74, rue Bonaparte.

PARFUMERIE

COSMYDOR. — Eau de Toilette sans acide ni vinaigre, aromatique, hygiénique.
SAVONNERIE DU COSMYDOR, entrep. gén. boul. Sébastopol, 53.

Cosmétique au Raisin pour les gerçures des lèvres.
L. PIERLOT, 55, r. Bonaparte. La boîte, 2 bāt., P. 1 f. 65.

EAU DE TOILETTE

Lait anthéphélique Candès, boulev. Saint-Denis, 26, pour rendre et conserver au teint sa pureté et son éclat.

Elixir et Poudre au Cresson Martial, 119, r. Montmartre

HYGIÈNE L'Eau et la Pommade du D^r JACOMY arrêtent la chute des cheveux, empêchent de blanchir, 21, quai Saint-Michel.

VINS

The International ADEGA Company, 12, rue du Quatre-Septembre.
Importation directe de tous les vins d'Espagne, de Portugal, de Madère. — Boissons anglaises. — Vente par bouteilles et par fûts. — Dégustation au verre.

LE GAULOIS

LE PLUS COMPLET ET LE MIEUX INFORMÉ
DES JOURNAUX DE PARIS

Prix de l'abonnement pour le Canada (Uni n postale) :
Un an, 72 fr.; Six mois, 36 fr.

Bureaux à Paris, 9, Boulevard des Italiens

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1884 Arrangements d'été 1884

Depuis le 10 mai, les trains de ce chemin de fer circuleront tous les jours, les dimanches exceptés, comme suit :

PARTIRONT DE LA POINTE-LEVIS

Pour Halifax et Saint-Jean..... 7.30 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup et Sainte-Flavie 11.20 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup..... 5.15 P. M.

ARRIVERONT A LA POINTE-LEVIS

De Halifax et Saint-Jean..... 7.20 P. M.
De la Rivière-du-Loup..... 1.30 P. M.
De la Rivière-du-Loup..... 6.00 A. M.

Le char Pullman qui part de Lévis, le mardi, le jeudi et le samedi, se rend directement à Halifax, et celui qui part le lundi, le mercredi et le vendredi se rend à Saint-Jean.

Tous les trains circulent sur l'échelle chronométrique de l'Est.

D. POTTINGER,
Surintendant en chef,

Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. B., avril 1884.

BOURGOIN, DUCHESNEAU & C^{IE}

NOUVEAUTÉS ET MERCERIE (Small Ware)

IMPORTATEURS

321, 323, 325, rue Saint-Paul
MONTREAL

GUSTAVE R. FABRE

Marchands de Fers et de Quincaillerie

RUE SAINT-PAUL. — MONTREAL

LA COMPAGNIE DE**Navigation Richelieu et Ontario**

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

ENTRE

QUEBEC ET MONTREAL

Cette magnifique ligne est composée des steamers de première classe suivants :

QUÉBEC ET MONTREAL

Départ de Montréal, tous les jours, sept heures du soir; départ de Québec, tous les jours, cinq heures du soir.

ENTRE

MONTREAL et TORONTO

Les steamers

CORSICAN,

ALGÉRIAN

et CORINTHIAN

Un de ces steamers quittera, tous les mardis, jeudis et samedis, le bassin du Canal à 9 heures, et Lachine à l'arrivée du train qui part de la gare Bonaventure à midi, pour

TORONTO

Et les ports intermédiaires, se raccordant directement à

Prescott et Brockville

Avec les chemins de fer d'OTTAWA, PERTH, ARNPRIOR, etc. à

TORONTO

Avec les chemins de fer qui conduisent à tous les points de l'Ouest.

J.-B. LABELLE,

19 mai 1884.

gérant.

AGENCE FRANCO-ANGLAISE

Pour la Représentation et la Vente des Marchandises
Françaises et Anglaises

OBJETS D'ART, DE LUXE ET DE HAUTE FANTAISIE
à MONTREAL (Canada)

PLACE VICTORIA, RUE SAINTE-RADEGONDE, 8

N. B. — Renseignements franco sur demande.

L. - J. - A. SURVEYER

MARCHANDS DE FER ET DE QUINCAILLERIE
Rue Notre-Dame, 188

MONTREAL

LIGNE DOMINION**De Paris au Canada**

Départ de Liverpool pour Québec tous les jeudis

L'Orégon, Le Sarnia, Le Vancouver

Les salons, ainsi que les cabines de 1^{re} classe, se trouvent au milieu du navire.

Le Vancouver est éclairé à la lumière électrique dans tous ses compartiments.

Prix de passage : 1^{re} classe, de 266 70 à 480 fr.

Pour tous renseignements et pour les billets de passage, s'adresser à

PITT ET SCOTT,

7, rue Scribe, Paris.

LA NEW-YORK

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDÉE EN 1845

Fonds de Garantie : 287 Millions

ENTIÈREMENT SOUSCRITS

MUTUALITÉ A PRIMES ET ENGAGEMENTS FIXES

Les assurés sont seuls propriétaires du fonds de garantie de tous les bénéfices.

TARIFS COMPARÉS

de la NEW-YORK et des principales autres Compagnies

Ages	ASSURANCES EN CAS DE DÉCÈS avec participation aux bénéfices Primes viagères assurant 1000 fr.		RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES payables par semestre Rente pour un versement de 100 fr.	
	à la New-York	aux autres Compagnies	à la New-York hommes	aux autres Compagnies
25	19.89	22.10	60	10 " 9.02
35	26.38	28.40	70	13.60 12.15
45	37.97	38.70	80	17.60 15.16

DIRECTION POUR LA FRANCE

19 — avenue de l'Opéra — 19
PARIS

**BERTHET & DESMAZIÈRES**

TAILLEURS

Fournisseurs de S.M. le Roi de Suède et de Norvège
AMAZONES, LIVRÉES. — 32, RUE DES PETITS-CHAMPS.

FABRE & GRAVEL

LIBRAIRES

Rue Notre-Dame. — MONTREAL

**CONCESSIONS GRATUITES DE TERRES
AU CANADA**

65 hectares au Manitoba et dans les territoires
du Nord-Ouest

40 à 85 hectares dans les autres provinces

On trouve à acheter des fermes et des terres en partie défrichées à des prix raisonnables dans les provinces de Québec, d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard et de la Colombie anglaise.

Passages à prix réduits. — Avantages spéciaux offerts aux domestiques.

S'adresser pour brochures donnant tous les renseignements relatifs au placement de capitaux, règlements pour la vente des terres, demande d'emploi, taux des salaires, prix des denrées d'alimentation, etc., etc., au bureau du Haut-Commissaire du Canada, 9, Victoria-Chambers, Londres S. W. (M. J.-G. Colmer, secrétaire; M. C.-C. Chipman, secrétaire-adjoint); ou à M. John Dyke, 15, Water-Street, Liverpool, et à M. Hector FABRE, commissaire-général du Canada, 19, rue de Grammont, Paris.

LIGNE ALLAN

Paquebots-Poste de Liverpool au Canada

DATES DES DÉPARTS DE LIVERPOOL A QUÉBEC

Parisian ...	Jeu 17 juillet	Polynesian ...	Jeu 14 août
Sarmatian ...	— 24 —	Parisian ...	Sam 16 —
Sardinian ...	— 31 —	*Peruvian (est.)	Jeu 21 —
Crossian ...	— 7 août	Sarmatian ...	— 28 —

Ces vapeurs touchent à Londonderry le lendemain de leur départ pour embarquer les passagers et la malle.

*Le Parisian ne s'arrêtera pas à Londonderry à ce voyage.

PRIX DES BILLETS DE PREMIÈRE CLASSE

Fr. 318 15. — Fr. 397 65. — Fr. 477 20

suivant la position des cabines.

Sur le Parisian, les prix varient de Fr. 397 65 à 557.

Les passagers de différentes catégories de première classe jouissent du même salon et de la même table.

Les enfants de moins de 12 ans paient demi-place. Au dessous de 2 ans, ils voyagent gratuitement.

Chaque passager adulte a droit au transport gratuit d'un colis n'excédant pas 20 pieds cubes. Le colis qu'il prendra avec lui dans sa cabine ne devra pas excéder plus de 15 pouces de haut.

Les billets de passage sont délivrés contre un acompte de Fr. 126 25 ou contre la totalité de leur valeur.

Le passager muni d'un billet de retour devra l'échanger contre un nouveau billet avant de retenir son passage.

Pour billets de passage, s'adresser à M. Alex. HUNTER, 4, rue Gluck, à droite de l'Opéra, Paris; agent de MM. ALLAN brothers Co, 19, James street, Liverpool.

APPARTEMENTS MEUBLÉS

A LOUER

S'adresser rue de la Boétie, 81, PARIS.

PEINTURE & PHOTOGRAPHIE D'ART**ÉMILE TOURTIN**

8, Boulevard des Italiens, 8